

ARRETE MUNICIPAL N°2025-25

3 juillet 2025

ARRETE PORTANT NOMINATION AUX FONCTIONS DE SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment son article L 2122-19-1 ;

VU la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, et notamment son article 1 ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le contrat à durée indéterminée en date du 22 février 2023 recrutant Madame BECK Marie-Christine sur un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à compter du 15 mars 2023, afin d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie ;

CONSIDERANT qu'un maire doit désigner un secrétaire général de mairie dans une commune de moins de 3 500 habitants, à défaut de directeur général des services ;

CONSIDERANT que le nombre d'habitants de la commune est inférieur à 2 000 habitants ;

CONSIDERANT que Madame BECK Marie-Christine exerce effectivement les fonctions de secrétaire de mairie depuis le 15 mars 2017 ;

ARRETONS

Article 1 :

À compter du 1^{er} janvier 2024, Madame BECK Marie-Christine, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, est nommée aux fonctions de secrétaire générale de mairie, à temps non complet (23h/35h).

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- au représentant de l'Etat ;
- au comptable de la collectivité ;
- au Président du centre de gestion ;
- à l'intéressé(e).

Fait à Silly-Sur-Nied, 3 juillet 2025

The image shows a blue ink signature over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SILLY-SUR-NIED' and a central emblem. Below the seal, the words 'Signature et cachet' are printed.

Signature et cachet